



Fichage banque de france co-emprunteur

Par **gerdav06**, le **25/02/2010** à **10:47**

Bonjour,

en 1995 je me suis porté co-emprunteur pour rendre service à mon colocataire pour un crédit revolving auprès des établissements financiers. Aujourd'hui j'apprends que je suis fiché à la banque de France car l'emprunteur ne paye plus les échéances.. en effet comme c'est un crédit renouvelable il a redemandé de l'argent à plusieurs reprises sans que j'en sois informé et aujourd'hui suite à la perte de son emploi il a fait un dossier de surendettement.. il en avait déjà fait un ultérieurement, mais je n'en ai jamais rien su comme je ne vois plus cette personne. Je m'étonne que les établissements financiers ne me contactent jamais pour me signaler des problèmes rencontrés par l'emprunteur... pour ne pas être fiché, moi j'aurais accepté de payer les mensualités en attendant que la situation de l'emprunteur se régularise. En novembre 2009 quand j'ai appris cela, j'ai téléphoné aux établissements financiers qui m'ont simplement dit que l'emprunteur devait leur envoyer une lettre en leur précisant qu'il reconnaissait la dette et me désolidarisait du contact... trop simple à mon avis et je n'avais pas tort car depuis il me ballade de service en service et n'ayant jamais le même interlocuteur chacun vous dit une chose différente à chaque appel... que faire ? je reconnais que j'ai signé le contrat et en assume les conséquences mais je pense qu'il y a eu un manque d'information pour éviter tout cela. Je m'en remet à vous pour me donner la marche à suivre merci